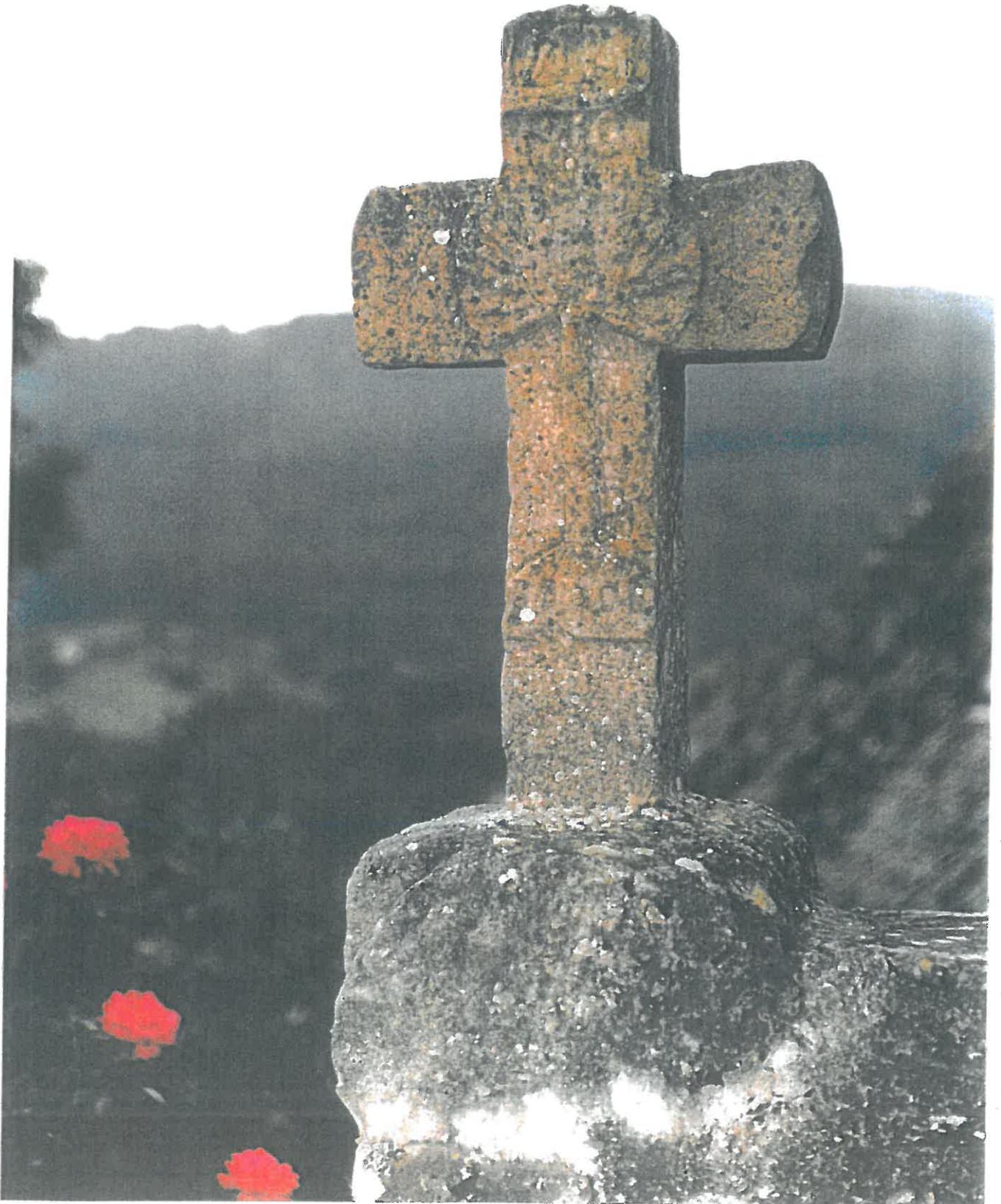


AV
944.
74
CRO

Les croix de pierre du Ségala



Photos : studio Bourgeois à Rieupeyroux

Médiathèque de La Salvetat-Peyrals



0 2524 00005953 4

Croix de la place de l'église à Najac

Une autre raison de disparition des croix est l'élargissement des chemins pour en faire des routes carrossables. Bien des croix de Cami sont parties dans le fossé sans que l'on pense à les redresser, dans l'indifférence des autorités. Les croix ont été remplacées par des croix en fonte, coulées dans des moules et produites en série. Elles seront moins chères mais très fragiles : le moindre choc les brise. Quelques belles croix sont réalisées en fer forgé et parmi elles, on trouve de véritables œuvres d'art créées par des ferronniers artisans.

Dans chaque village, une grande croix en fer forgé est érigée. Ce sont des croix de mission ou des croix de Jubilé, quand elles sont situées en dehors des villages. Elles sont imposantes, d'origine récente et elles n'ont pas retenu notre attention. Nous ne nous sommes intéressés qu'aux croix anciennes en pierre.

Après la Révolution Française, de nombreuses croix disparues ont été remplacées par des croix en bois. Des familles en ont fait dresser à l'entrée de leur terre. Elles étaient encore très nombreuses il y a quelques années. Le bois étant un matériau putrescible, les unes après les autres elles ont fini par disparaître.

La commune de Vabre vient de rétablir une grande croix en bois en 1998. Une autre a été érigée au Théron, à l'intersection de la route de Rieupeyroux à La Salvetat-Peyrales en 1997. A Colombiès, une grande croix en bois a été érigée en l'an 2000 « la croix longue », disparue et restaurée en vue de conservation du patrimoine local. (A Colombiès, Monsieur Marty, ancien secrétaire de mairie, a répertorié plus de 250 croix sur cette commune très étendue).



Croix de bois en perdition dans les champs

Les croix en pierre du Ségala occidental

Dans cette région, les croix en pierre sont beaucoup moins nombreuses que les croix en fer forgé ou en fonte, en comparaison de la région du causse de Villeneuve. Cette particularité s'explique par la violence de la Révolution Française qui sévit dans la région du Ségala. Les croix ont été pour la plupart renversées et les églises incendiées. Très peu ont résisté au feu, aux saccages et au vandalisme. Il n'en reste que des vestiges, alors qu'elles ont subsisté ailleurs en Rouergue et en Auvergne. Il n'y a aucune chapelle, aucun château qui n'ait subi une destruction partielle ou complète. Les gendarmes de la région étaient chargés de renverser les croix et les autres monuments à caractère religieux.

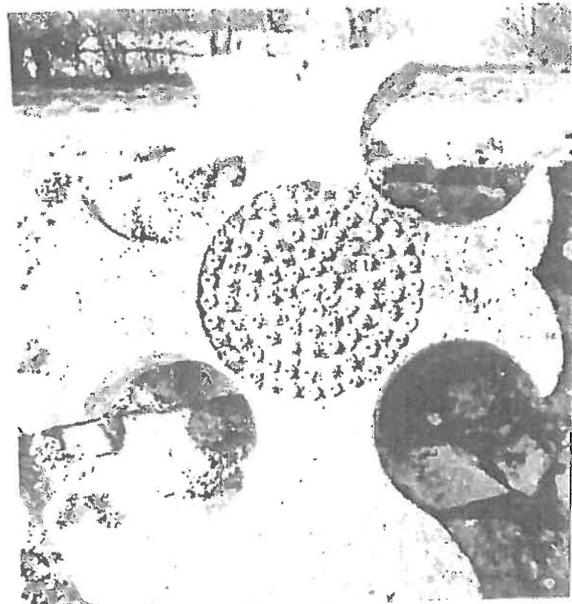
Cela s'explique par les pressions exercées sur la population tant par les seigneurs, que par les nombreux prieurés créés dans cette région particulièrement pauvre du Ségala. Le prieur n'avait pas charge d'âmes (cela était réservé au curé), il n'était pas tenu de résider dans la paroisse, ni d'être prêtre (voir "Au pays des Serènes" par Geneviève Saurel Rigal). Ils ne venaient souvent qu'une fois l'an, à la période du pèlerinage du Saint Patron du prieuré. Ils encaissaient les revenus et laissaient aux curés la partie congrue (ces derniers vivaient, eux, de la charité des paroissiens).

Sauveterre de Rouergue a été l'épicentre des actions révolutionnaires du Ségala. Cela explique la violence de la révolution dans ce secteur, alors que sur le Causse, la noblesse avait déjà libéralisé la vie des paysans. (C'est la raison pour laquelle croix, églises et châteaux y ont subsisté sans avoir été détruits).

Les Ségalis, étaient nommés les ventres noirs (Bentre noir) en raison de la nourriture à base de seigle et du peu de rendement de la terre acide et ingrate. Cette terre ne produisait pas assez de nourriture quotidienne pour les habitants.



Croix sculptées



Sur certaines croix, les artistes ont souvent représenté un crâne. Il s'agit du crâne d'Adam dont on avait coutume de dire qu'il avait été enterré au lieu même où fut dressée la croix. Ce n'est qu'une légende qui a pour origine le nom que portait, selon les évangiles, la colline où fut crucifié le Christ. En araméen « Golgotha » signifie « le lieu du crâne ». Mais la légende se voulait simplement l'interprète de Saint Paul : « là où la mort a abondé, la vie a surabondé » (Rom. VI, 20). Parfois, des rameaux de feuillage jaillissent de la bouche du crâne d'Adam.

Dans le Haut Moyen-Age, le corps du Christ est fixé par quatre clous. A partir du 13^{ème} siècle il est fixé avec trois clous seulement, les pieds étant ramenés l'un sur l'autre, par la rotation interne, le plus souvent le droit sur le gauche. Après la Contre-Réforme, aucune règle ne s'impose.

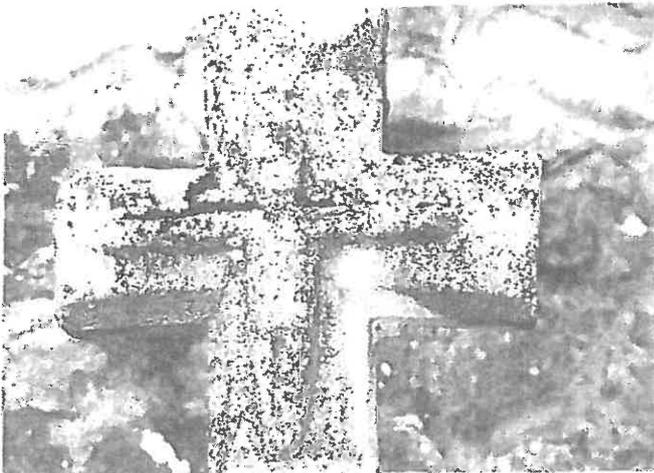
L'implantation est toujours choisie avec soin : lieux de passage obligatoire, tels les ponts ou les carrefours - Peyrusse : croix « Del Morgua » ; mais aussi les limites territoriales - croix des Trois Evêques, croix de la « Roda » dite croix de la roue ; elle marquait la limite de l'ancien Rouergue et du Gévaudan .

La fin du 15^{ème} et le début du 16^{ème} siècles marquent le triomphe du style flamboyant et l'apogée de la sculpture gothique en Rouergue. De cette période datent la plupart de nos croix historiées. Le sommet de la croix et les extrémités des bras se garnissent de fleurons. Bien que non signées, elles sont l'œuvre de véritables artistes en pleine possession de leurs moyens, qui déploient tout leur art dans la finesse de la taille, la profondeur des reliefs, la délicatesse des découpages. On trouve des croix de ce type dans toute la région. Celle de Bleyssols (15^{ème} siècle) est inscrite sur la liste des monuments historiques. Celle de Boussac est particulièrement ouvragée. Celles de Pradials, des Fargues de Vabre, de Romette sont plus récentes.

A la fin du gothique, en même temps que se multipliait les fenestrages compliqués et les festons ajourés, le style flamboyant garnissait de semblables découpages les vides entre les bras de la croix ; on a ainsi des sculptures particulièrement fouillées.

Ce qui est le cas la plupart du temps, les croix du Ségala sont de simples croix en pierre, sculptées sur les tranchants sans inscriptions (ou simplement la date de création). Les plus récentes ont une gravure en forme de soleil, de ciboire, ou pour certaines un arbre de vie. Les plus belles se trouvent au cimetière autour de l'église Romane de La Salvetat des Carts.

** Sources Abbé Sudre*



Croix du pont de Compolibat



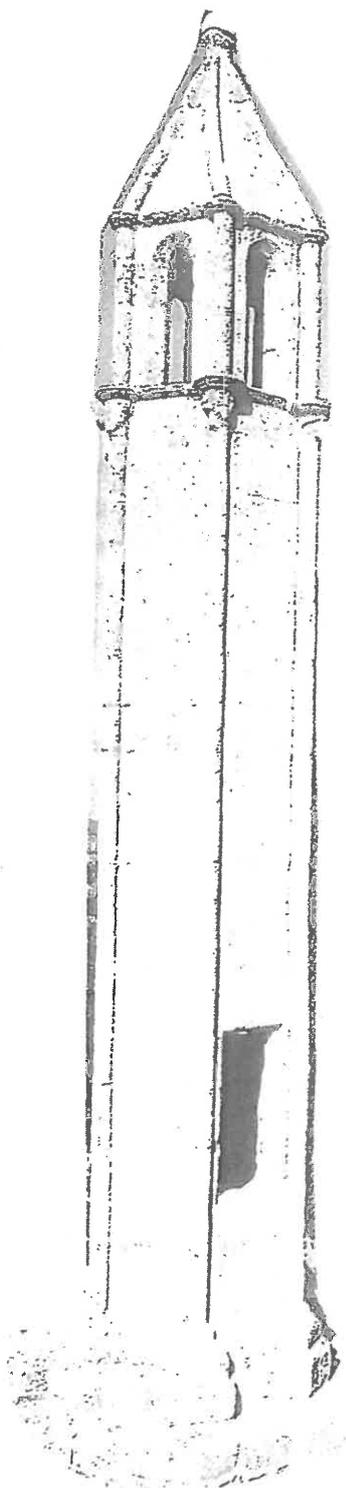
Croix du Coulet

Les croix du Ségala sur les voies anciennes

Pour les situer dans un contexte historique, le plateau occidental du Ségala était le lieu de passage routier. Le pèlerin, venant de Rodez ou de Conques, par « l'Estrada Rodanée » allait de Rodez à Albi suivant la vallée de l'Aveyron, en passant par Prévinière vers Bor et Bar et la vallée du Viaur (*sources : Vivre en Rouergue n° 30 - texte de Jean Delmas*). On pouvait rejoindre l'estrada en venant de Conques en passant par Clairvaux pour rejoindre la vallée de l'Aveyron. Une autre possibilité consistait à suivre l'estrada rodanée au lieu-dit l'Estrade où à droite la D544 mène à Saint-André-de-Najac et où l'estrada à gauche descend dans les gorges du Viaur pour traverser celui-ci au Pont du Diable vers Albi par les Infournats (voir carte jointe).

L'estrade passait hors des villages et des castrums et cheminait dans notre région sur les hauteurs pour voir de loin ce qui venait en face. Elle ne s'enfonçait que pour franchir les vallées et les cours d'eau, pour remonter aussi vite sur les hauteurs et les plateaux. Au 20^{ème} siècle, son tracé avait été choisi pour réaliser la ligne de chemin de fer Villefranche - Laguëpie puis ce projet a été abandonné pour passer par les gorges de l'Aveyron.

L'estrada rodanée était un lien entre les lieux d'habitations très éloignés et dispersés. Le carrefour permettait de rejoindre une cité ou un village ; celui-ci était indiqué par une croix de pierre ou par une croix de bois. Le pèlerin savait le nombre de croix qu'il devait rencontrer avant de bifurquer vers celle qui lui donnerait un accueil pour la nuit. Les moines de Saint Martial de Rieuepeyroux et ceux de la Chaise-Dieu ont créé des fondations pieuses dans ce but : Lunac, Tizac, Saint Salvadou et d'autres. Hélas l'érosion et le temps ont fait disparaître beaucoup de croix. Il en reste quand même un bon nombre qui ne se trouvent plus, pour la plupart, à leur place primitive. Ce qui est dommage, car elles ont perdu leur orientation et leur but premier.



Lanterne des morts dans les
cimetières du nord du Massif
Central

La stèle discoïdale

On trouve quelques stèles discoïdales dans la vallée de l'Aveyron près de Saint Antonin Nobleval (ancien Rouergue).

C'est un disque plein, qui constitue la particularité de ces monuments et les distingue des croix dites celtiques. La stèle, lorsqu'elle est intacte, est toujours monolithe. Elles sont nombreuses au pays basque.

Il y eut également des stèles en bois disparues par les intempéries. Elles sont toujours utilisées en pays danubien, en Hongrie et en Roumanie.

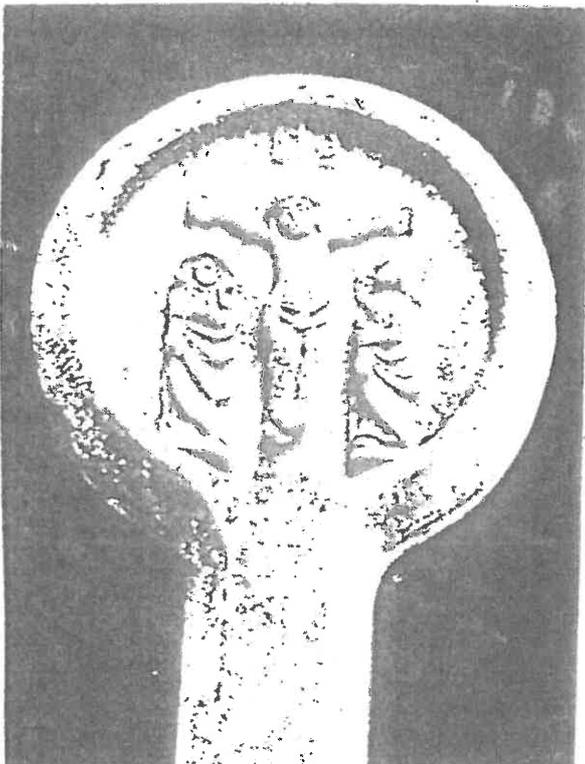
Destination des stèles discoïdales

Celles-ci étaient plantées en tête d'une tombe, pour signaler la présence d'un mort. Elles se trouvent dans des cimetières, même si parfois on peut en trouver isolées au bord d'un chemin.

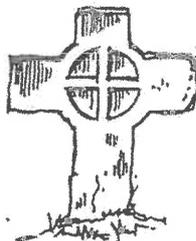
Le réemploi des stèles n'est pas à exclure.

Il est à noter que pratiquement toutes les stèles trouvées portent une croix. (recherches de l'Abbé J. Giry et R. Aussibal)

Sous le couvert de Saint Antonin
Noble Val



Stèle discoïdale à La Loubière
(reproduction d'une stèle de Saint
Antonin Noble Val)



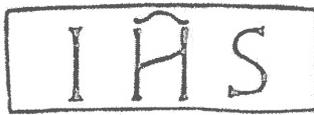
Dessins
de Robert Aussibal

D'après Jacques Baudoin
dans « Les croix du massif central »

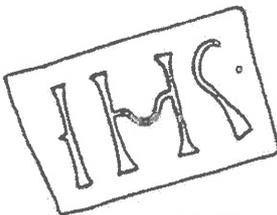
Les titulus



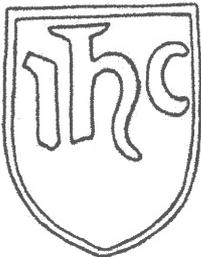
Villard de Honnecourt vers 1250



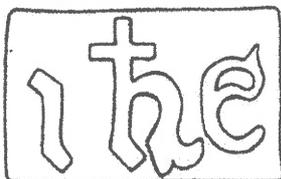
Autun 1170



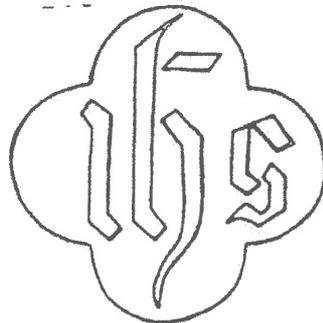
Charroux 1245



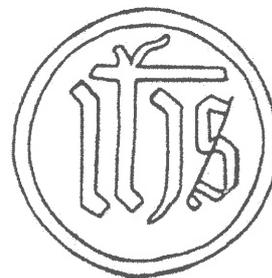
Bredons



Saint Antonin



Mende - 1534



Montfermy - 1536



Artonne - 1662

Suivant l'usage antique, une planchette indiquant le motif de sa condamnation fut fixée sur la croix au-dessus de la tête du Christ.

A cause de l'inscription qu'elle comportait, cette planchette était désignée du nom romain « titulus ».

Celui de Jésus-Christ nous donne (selon Saint Jean) le texte dicté par Ponce Pilate :

« IESUS NAZARENUS REX IUDAEORUM »

Jésus le nazaréen, Roi des Juifs.

A partir de 1250, le texte sera réduit à ses initiales : « INRI ».

Dans certains cas, il est fait usage du monogramme « IHS », qui représente les initiales des mots « IESUS HOMINUM SALVATORE ». IHS est l'abréviation du grec « IHSOUS ».

L'alphabet grec apparaît encore dans les titulus de Bredons et de Saint Antonin.

Reproduction de l'ouvrage cité de Jacques Baudoin

Les croix : leurs origines, leurs formes

(d'après les recherches de Pierre Caban en décembre 1984 pour « Los Adralans »)

« La croix est un symbole ancien qui nous vient de la nuit des temps » (J. Vaylet).

Bien avant l'apparition du Christianisme, le signe de la croix était un emblème druidique qui signifiait carrefour, « à la croisée des chemins ». Les croix monolithiques (formées d'une seule pierre) abondent, en particulier sur les causses du Larzac.



Latine



Grecque

Evoquons aussi la croix solaire celte, symbole de l'équinoxe du printemps, fête du renouveau de la vie. Elle date de l'âge de bronze.

La roue celtique pré-chrétienne est encore visible à Saint-Sernin à Toulouse.

Parmi les croix fourchues, la croix solaire celte terminée par l'Y pythagoricien, symbole du Bien et du Mal :



Potencée



Recroisetée

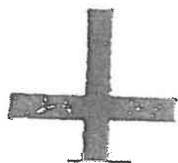


Pattée

La croix celte, terminée par trois boules, signe elle de la Trinité platonicienne du Dieu Créateur, est devenue la croix du Languedoc, mais a perdu son vrai sens (voir page suivante).



Saint André



Saint Pierre



Ansée



En Tau

Dite aussi de Saint Antoine



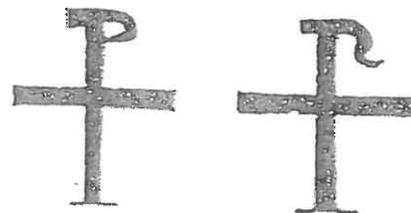
Double traverse



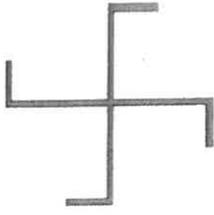
Triple traverse



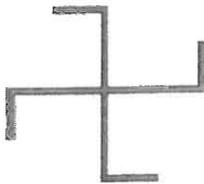
Fichée



Croix monogrammatique
Avec le P ou R du Chrisme

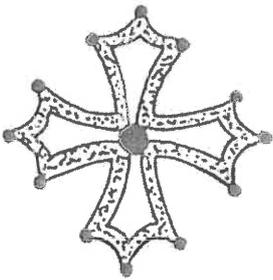


Le svastika, quant à lui, existait bien avant la croix chrétienne. Il était utilisé en Orient, spécialement au Tibet, dans les sanctuaires ésotériques comme signe de l'initiation spirituelle. Le svastika, dit « croix gammée », est un signe affectant la forme d'une croix aux branches coudées vers la droite.



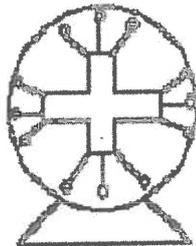
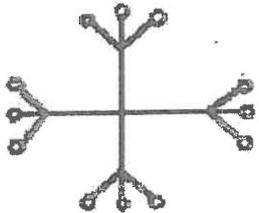
Le sauvastika, est une forme de croix aux branches coudées vers la gauche.

Ce mot est d'origine sanskrite, langue dans laquelle il signifie « signe de bénédiction, de bon augure » (M. Gaston Boissier).



La croix solaire celtique se retrouve dans la croix du comte de Toulouse.

Connue aussi pour être l'emblème du languedoc, nommée « croix occitane », c'est une roue évidée dont les quatre branches égales sont bouletées et cléchées, c'est à dire évidées.



Toutes ces croix sont formées de quatre branches égales, comme la croix grecque. Elles n'ont aucune ressemblance avec la croix chrétienne dont l'un des bras est plus long.



La croix de Malte, emblème des chevaliers de ce nom, a pour origine la croix en toile blanche, aux branches élargies à huit pointes, symbole des huit béatitudes promises aux hospitaliers. Les hospitaliers de Saint-Jean la portaient, du côté du cœur, sur une robe noire. C'était au départ l'emblème des Templiers.

Il est intéressant d'en parler dans ce travail, car elle figure encore sur les armes de certaines villes comme Toulouse et elle orne de nombreux édifices de la région, entre autres les clés de voûte, taillée directement dans la pierre, de l'église à la Couvertoirade, à la Cavalerie, taillée dans la pierre, dans le château et l'église de Sainte-Eulalie-de-Larzac.

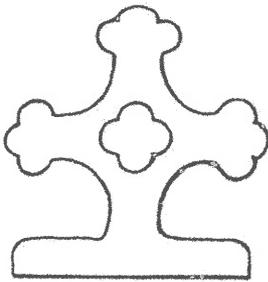


Croix pattée

(Croix du Coulet - croix sur l'église de Lunac).

Elle se caractérise par ses bras élargis aux extrémités. Cette figure est obtenue par découpage d'une stèle carrée selon quatre échancrures circulaires.

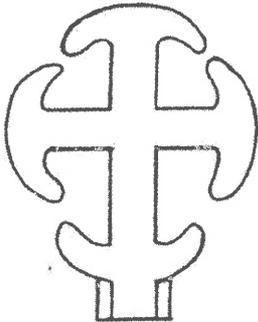
Ce sont souvent de simples croix tumulaires, comme beaucoup de croix identiques vulgarisées par les Templiers.



Croix tréflée

(Près de Rieupeyroux : croix des Landes vers Querbès - à Rieupeyroux : croix de l'enfeu de l'église).

Cette croix se réclame d'une longue tradition puisque, par la feuille de trèfle à trois lobes, elle symbolise la Trinité.

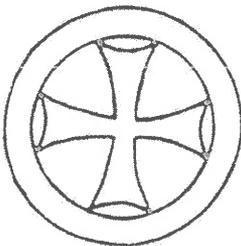


Croix ancrée

(A Sanvensa près de la chapelle Saint Roch - à Lafouillade près de la sacristie de l'église).

Parfois confondue avec la croix de Malte, la croix ancrée en est pourtant très distincte.

C'est une croix grecque, dont les bras se terminent en deux pointes recourbées pouvant être arrondies ou échancrées.



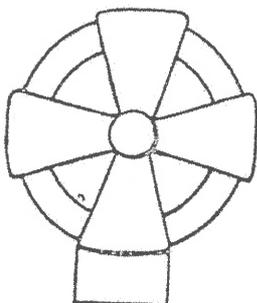
Croix maltée

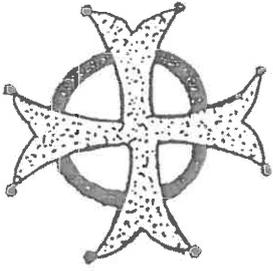
(A Villefranche de Rouergue : croix des Templiers - à Saint Antonin Nobleval sur une stèle - à la Capelle-Balagier : croix des Templiers).

Cette croix est un cas particulier de croix pattée.

Emblème des chevaliers de Malte depuis 1530, elle a une longue histoire : précieux témoin de l'art mérovingien, puis représentée sur les pignons des églises romanes d'Auvergne, elle était (avant de devenir la croix de Malte) la croix des Templiers et des Hospitaliers.

Lors des restaurations au 19^{ème} siècle, on a reproduit cette croix de nombreuses fois.





Croix huguenote

Semblable à la croix de Malte.

C'est un pendentif en croix perlée et nimbée,

" une perle aux huit pointes "

Avec souvent, au-dessous, une colombe et une larme.



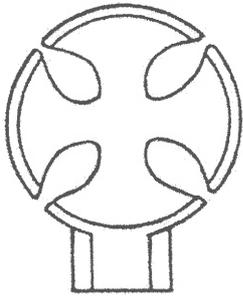
Croix cléchée (ou évidée)

Forme classique de l'époque gothique (14^{ème} au 17^{ème} siècle),

Avec un Christ sculpté.

On la nomme « croix en raquette » ou « croix en losange ».

On en trouve une de ce type à l'entrée de Sainte Croix.



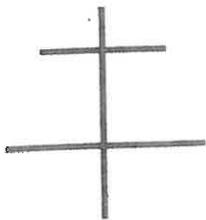
Croix discoïdale évidée

Elle est aussi nommée « croix cathare ».

Mais rien ne le prouve, pour la bonne raison qu'elle est très répandue dans le Lauragais (qui fut sous influence cathare).

On en trouve beaucoup en Languedoc.

Chez nous : à Sanvensa, à Bourlac, à La Besse, à Mirandol-Bourgnougnac (Tarn) à un croisement.



Croix de Lorraine dite « à double traverse »

Croix de Lorraine (dite « à double traverse »)

C'est une telle croix qui marqua l'emplacement où Charles le Téméraire trouva la mort.

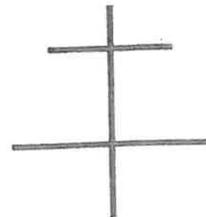
Dès lors, elle devint symbole de foi et d'espérance.

En 1940, elle fit face à la croix gammée.

Cette croix est également l'emblème de l'Anjou de la Hongrie et de l'Autriche



Croix Orthodoxe



Croix papale dite « à triple traverse »

Croix de commémorations

L'objectif de ces croix, très nombreuses, est d'inviter au souvenir : ce sont des croix de mémorial.

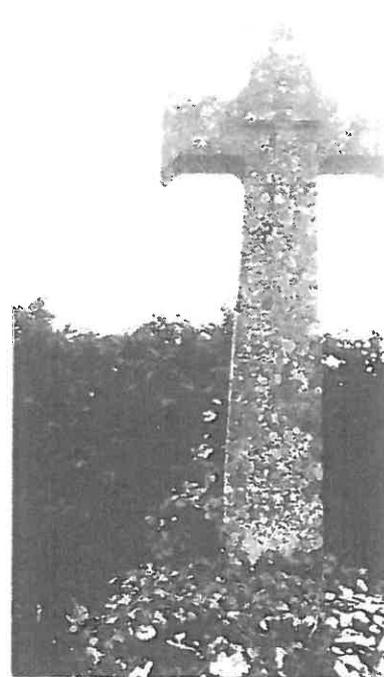
Les événements à commémorer sont multiples : ce peut être un grand incendie, une mort subite, un accident

La croix de la Pause date de 1846. Elle est située à mi-chemin de Lassere-Lissosse et Combrouse, sur l'ancien chemin reliant les deux villages, qui sont assez éloignés l'un de l'autre et séparés par une profonde déclivité.

A chaque décès d'un habitant de Lassere-Lissosse, quatre hommes portaient le cercueil sur leurs épaules. Arrivés à mi-chemin, ils s'arrêtaient pour se reposer (d'où le nom donné à la croix). C'est en ce même lieu que le prêtre et les enfants de chœur, venant à leur rencontre depuis Combrouse, attendaient le cortège funèbre. IL y avait une autre croix et une autre Pause disparues sur ce trajet.



Croix de la Pause



Croix de mémorial (1918), fichée sur une stèle : le Christ est en forme d'épée

Croix de domaines

Les grands domaines, religieux ou autres, sont signalés par des croix :

- Domaine de Grillères, ancienne propriété des moines Saint Martial de Rieupeyroux.
- Croix des Mourgues, près de Colombiès : propriété des Cisterciennes.
- Croix du Périé : grand domaine agricole.
- Croix Saint Roch : château du Mazet.
- Croix de la Planque : château près de Pradinas.

Croix de cimetières

Elles forment le groupe le plus important des croix monumentales : chaque cimetière en est pourvu. Rien ne les distingue des croix de places.

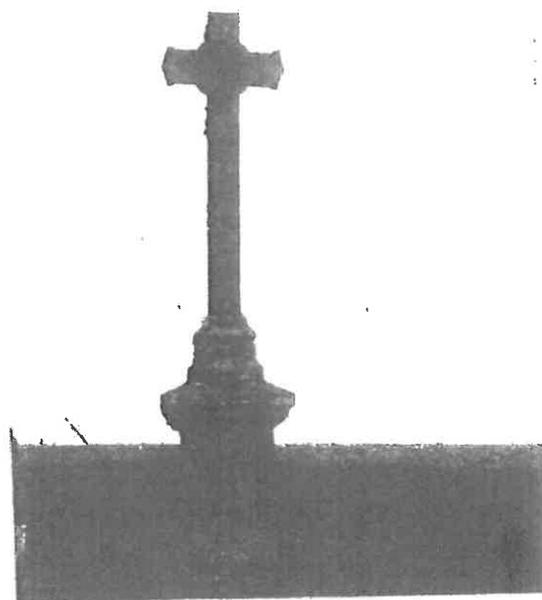
Dressée le plus souvent sur le haut piédestal ou sur le mur du cimetière, la croix a pour vocation de dominer l'ensemble des sépultures.

Jusqu'au 18^{ème} siècle, les cimetières (en règle générale) entouraient les églises. Pour des raisons de salubrité, cet état de fait se modifia progressivement :

- Un édit de Louis XVI datant de 1776 ordonne la suppression des cimetières urbains à la périphérie des agglomérations.
- Bientôt ce bouleversement affecte aussi les campagnes, puisqu'un décret de 1804 y interdit l'usage des cimetières autour des églises.



Cimetière de Sauveterre - 15^{ème} siècle



La Salvetat-Peyralès : croix du cimetière



Cimetière désaffecté de Lafouillade

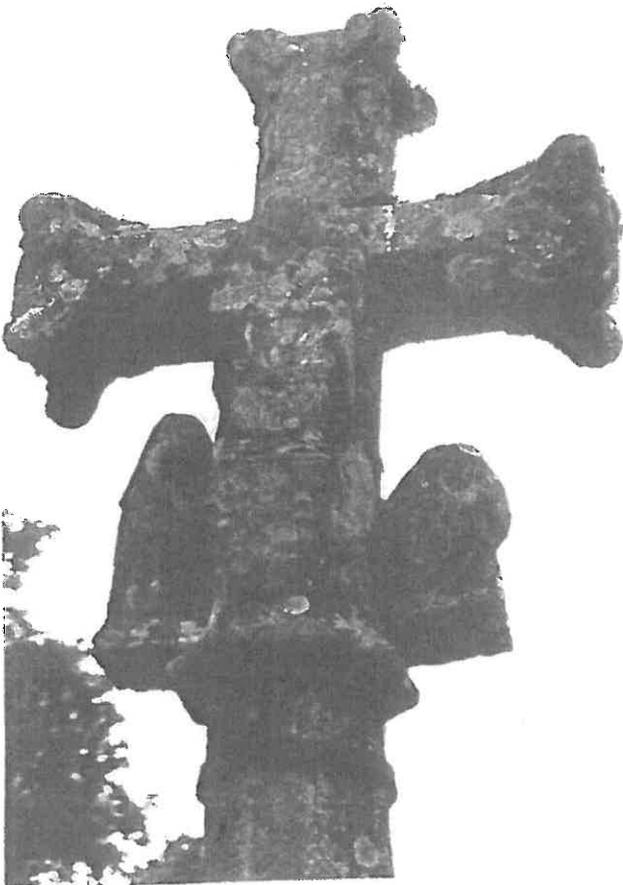
Croix de processions (rogations - rameaux)

Instituées en 474 par Saint Honorat, évêque de Vienne, les processions des rogations se déroulaient pendant les trois jours précédant l'Ascension ; elles avaient pour l'objet de demander à Dieu de préserver les campagnes des calamités naturelles.

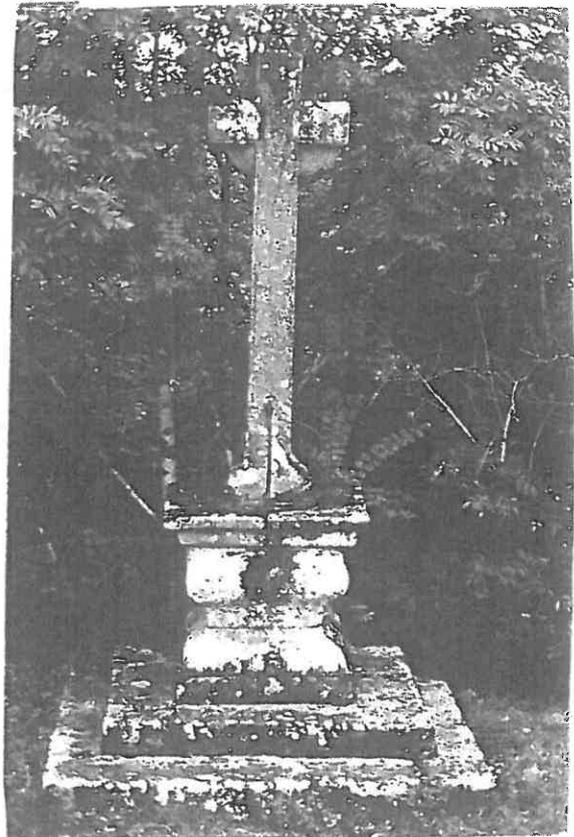
La procession empruntait à chacun de ces trois jours des itinéraires distincts, jalonnés de croix de reposoirs ou de chapelles.

La procession de rogations (du latin : rogare = demander) passaient dans les différents points de cultures - champs de céréales, de pommes de terre, de vignes, châtaigneraies, vergers - pour les bénir.

Celle des Rameaux avait pour but de bénir le buis (à défaut de rameaux).



Croix de Bleyssols - 15^{ème} siècle - dans le haut Couderg. inscrite aux monuments historiques. Elle comporte des personnages sous les bras et une piéta sur le fût



Croix avec table de reposoir et bénitier à Villevayre

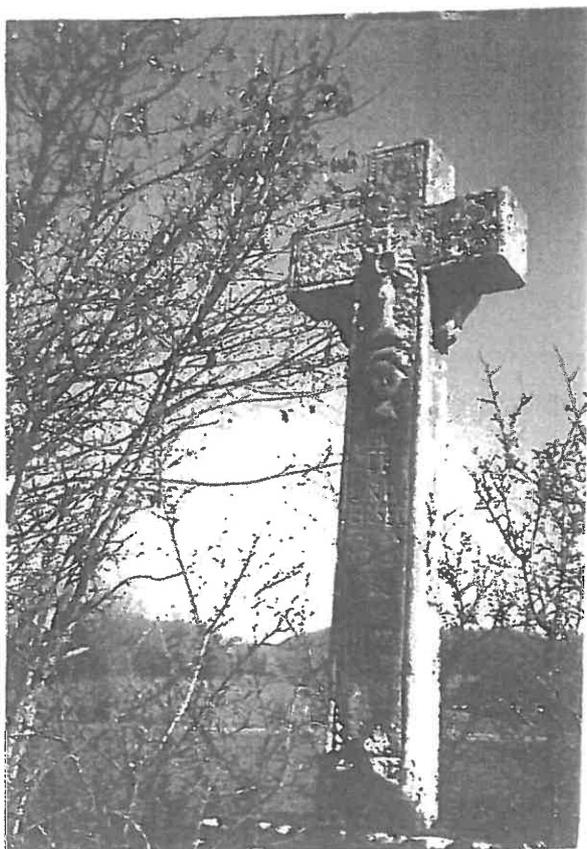
Croix de Missions - Croix de Jubilé

Les temps modernes ont vu naître une nouvelle catégorie de croix : les croix de mission.

Les guerres de religion (1562 - 1589) marquent une coupure très nette dans l'histoire des croix. Celles-ci font alors l'objet d'une destruction systématique dans les régions soumises aux Huguenots. La signature de l'Edit de Nantes en 1598 met un terme à cette campagne dévastatrice. C'est alors que débutent les missions, destinées à ranimer la ferveur du catholicisme. Une seconde vague de destruction eut lieu dans le Ségala, où notre recherche s'est portée. Sauveterre fut l'épicentre de la Révolution Française en Rouergue.

A la restauration, les missions se sont multipliées dans notre région. Pour commémorer ces temps forts, on a dressé sur des socles imposants de très grandes croix en fer forgé, pratiquement dans chaque paroisse.

A l'occasion de jubilés, de très importantes croix de pierre ont également été érigées aux environs de Najac, entre 1807 et 1840.



Près du château de Belpech : croix du jubilé
(1826) avec une tête sculptée



Testas (Tarn et Garonne)
Croix du jubilé (1821)

Croix discoïdales

Un peu partout en Languedoc, on trouve des croix en forme de disque plein ou évidé.

La tradition a toujours voulu évoquer, dès la plus haute antiquité, le disque solaire et la croix.

Le vieux symbole du disque solaire repris par les chrétiens du 4^{ème} siècle, sera jusqu'au 11^{ème} siècle, l'unique symbole du Christ ressuscité et glorieux. La croix est le signe primaire d'écriture universel dans le temps et dans l'espace.

La croix grecque apparaît dès la préhistoire désignant les quatre directions spatiales.



Sanvensa :
croix discoïdale évidée (dite cathare)

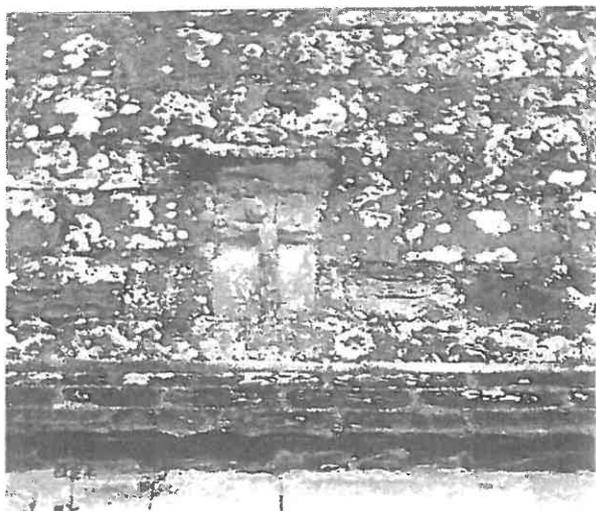


Croix de la Rada sur les estives de
l'Aubrac (d'inspiration celtique)

Croix de maison
- inclus dans les bâtisses -

La croix fait partie intégrante du décor des églises, soit sur un pignon, soit dans un enfeu. C'est grâce à cela que certaines croix d'églises ont pu être conservées. C'est le cas de la croix de l'église de Najac. Près de Najac également, une croix trouvée dans une ruine pourrait provenir du pignon d'un clocheton de la chapelle castrale : indice qu'il y avait un château, aujourd'hui disparu, sur ce site ou dans les environs.

A Merlet (voir photo), le portique inclut une très belle croix.



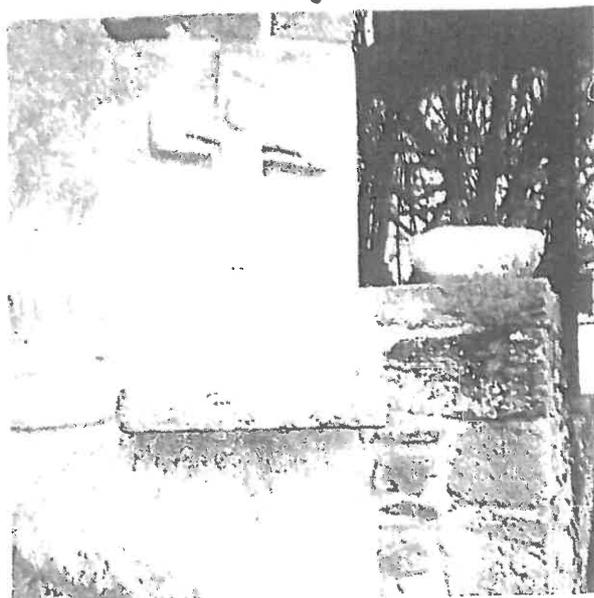
Najac : croix provenant de l'ancienne église romane en réemploi sur le porche de l'église



Croix trouvée dans une ruine près de Najac



Merlet : croix taillée dans un linteau de granit d'un ancien couvent



Limayrac : croix moderne près d'un portique

Croix de sauvetés

En 1050, le Pape réunit à Besançon les évêques de France et ceux de l'empire romain germanique. Ils décident, avec l'aide des ordres bénédictins, d'instaurer la « trêve de Dieu » et la « paix de Dieu ».

- La trêve de Dieu consistait à interdire les guerres civiles certains jours de l'année et pendant tout le carême, où il était interdit de guerroyer sous peine d'être excommunié.
- La paix de Dieu créait des lieux où il était totalement interdit de se combattre. Les paysans étaient invités à s'installer dans ces lieux protégés.

En midi aquitain, les couvents ont créé plus de 100 sauvetés. Dans notre région il y a les suivantes :

- La Salvetat-Peyralès par les moines de Conques et plus tard par les moines de Saint Martial de Limoges.
- Sauveterre par les moines de Conques et plus tard par Bonnecombe.
- La Salvetat des Cars par la Dômerie de l'Aubrac.
- Villeneuve d'Aveyron par l'Abbaye de Moissac.

La sauveté était signalée à l'entrée et à la sortie du lieu par une croix. Cette expérience dura environ un siècle.

Aucune croix de sauveté ne subsiste dans notre région, elles ont été remplacées.

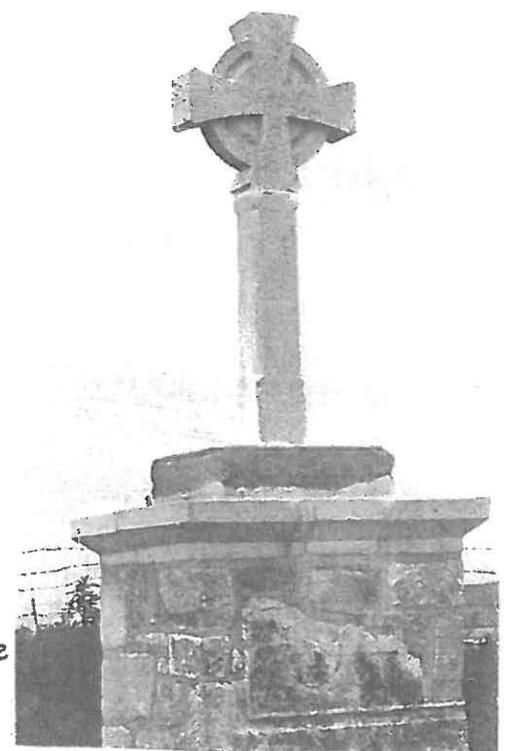
Villeneuve : la croix
des Baume



La croix belle à la
Salvetat des Cars



Sauveterre :
la croix dite des Merettes
16^{ème} siècle sur le tour de la ville



Croix de carrefour

Les carrefours étaient des lieux privilégiés de culte.

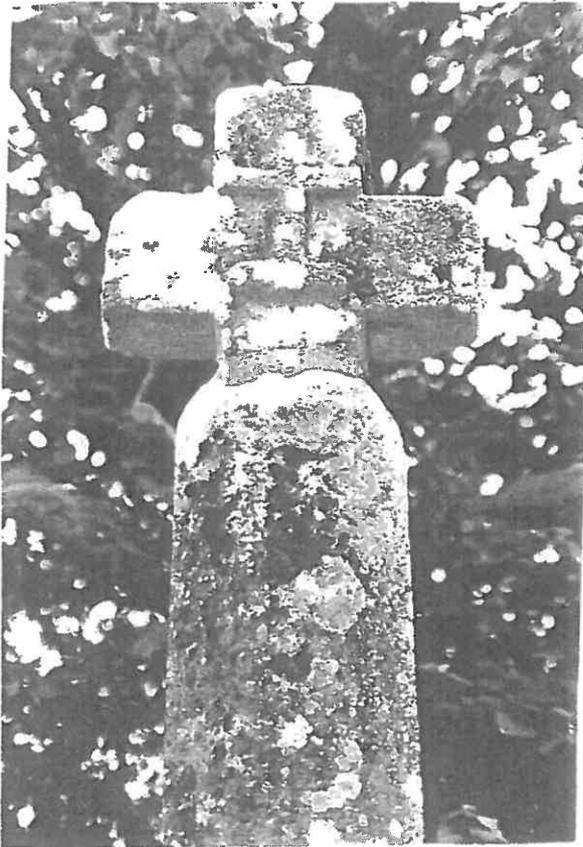
Les puissances protectrices se nommaient Triviac ou Quadriviac, selon le nombre de chemins qui se rencontraient au croisement, où un petit oratoire abritait la statue de la divinité. Ils furent appelés « oradours » du latin : orare = prier). Dans la plupart des cas, la croix de carrefour a pris le relais de l'oratoire antique.

Dans la chrétienté, la croix est avant tout un hommage au Créateur. Mais ici elle a aussi un rôle utilitaire, en tant qu'indicateur de chemin pour le pèlerin et le voyageur.

La croix de carrefour est souvent à proximité d'une source, qui recèle une force pour que le marcheur, le "routier", puisse reprendre la route régénéré.

La croix de Marmont, datant du Moyen-Age, est située à la croisée de chemins anciens empruntés par les pèlerins venant de Conques et se rendant à Moissac. A proximité, un lieu appelé « La Vitarelle », où un accueil était prévu pour le voyageur, et aussi « Pierre Change » (dont l'ancien nom était Peyre Sahnes), indication de chemin.

Ces voies anciennes étant effacées, la croix se trouve actuellement dans un chemin de champs.



Marmont :

Croix monolithe sur un fût très haut.
Le Christ est d'une facture naïve



Croix de carrefour du Caylou sur un chemin
vieux de Monteils à Courbière

Croix des épidémies (croix des cimetières)

On en distingue plusieurs catégories : croix d'épidémies, croix de cimetières ou croix de commémoration.

La croix intervient depuis longtemps à la mort. Pour les défunts, elles sont signe unique d'espérance en la vie éternelle. C'est donc dans les cimetières que l'on trouve le plus grand nombre de croix monumentales.

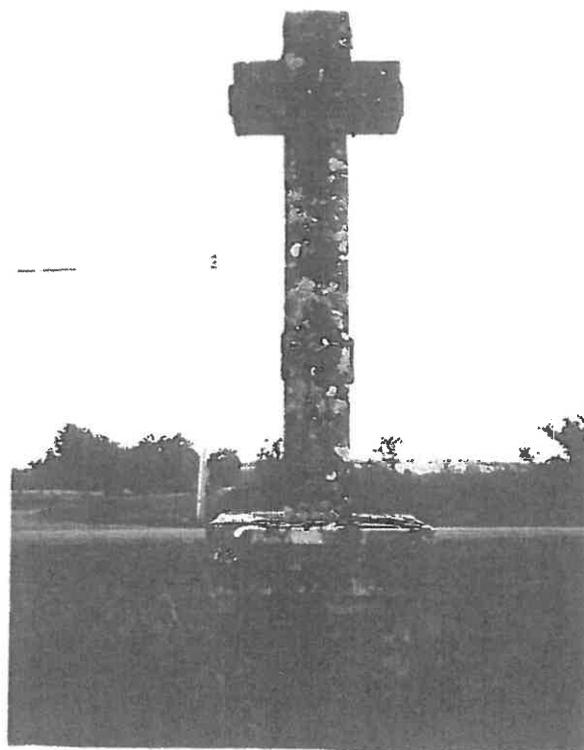
A la sortie du village de Lunac vers Rieupeyroux, sur un terrain triangulaire, on peut voir le « cimetière des pestiférés ».

Devant les épidémies de peste répétées (il y en eut en 1348, 1526, 1565, 1587, 1631), le seigneur de Lunac fut contraint de céder ce terrain hors du castrum, car on craignait fort la contagion. Le mort, enveloppé d'un linceul, était porté dans une fosse commune creusée sur ce terrain, et rapidement couvert de chaux vive.

La croix de Lamothe ou des malautia (malades) est implantée sur le cimetière des morts de la peste. Cette croix érigée en 1623 (dite « des quatre croix ») a remplacé une croix ancienne (le Bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, a accordé des indulgences concernant cette croix en date du 28 juin 1517, ce qui laisse supposer que cette croix est antérieure à cette date).



Croix de la « Malautio » avec une piéta



Saint Ygne sur le causse de Saint Antonin : croix de l'épidémie du phylloxera, chargée d'ex-voto, pour préserver la vigne

Croix de mégalithes

La christianisation des monuments celtiques est un phénomène très ancien. Pourtant son ancienneté n'est pas toujours facile à établir, car des ajouts successifs ont pu être faits au cours des siècles.

C'est le cas de la « croix de l'homme », ainsi nommée en raison de la tête sculptée sur la croix (une tête à face de lune datant de 1854).

A un croisement vers le château de Courbière, dans une boucle de l'Aveyron, se dresse cette pierre menhir.

Elle est au pied d'une motte qui domine tout le paysage alentour, avec trace d'une très ancienne occupation.



Pierre menhir près de Courbière



Cette croix se présentait sur une moraine, pierre roulée au fond de l'eau lors de la dernière glaciation (elles sont nombreuses dans la région).

La croix a été ajoutée à la moraine il y a quelques décennies par un habitant des alentours.

Légèrement pattée, elle ressemble à celle du Coulet, près de Bor dans les environs.

On peut voir la moraine face au Puech Ladrech. La croix a été déplacée et se trouve dans la propriété de La Lande.

Croix de justice

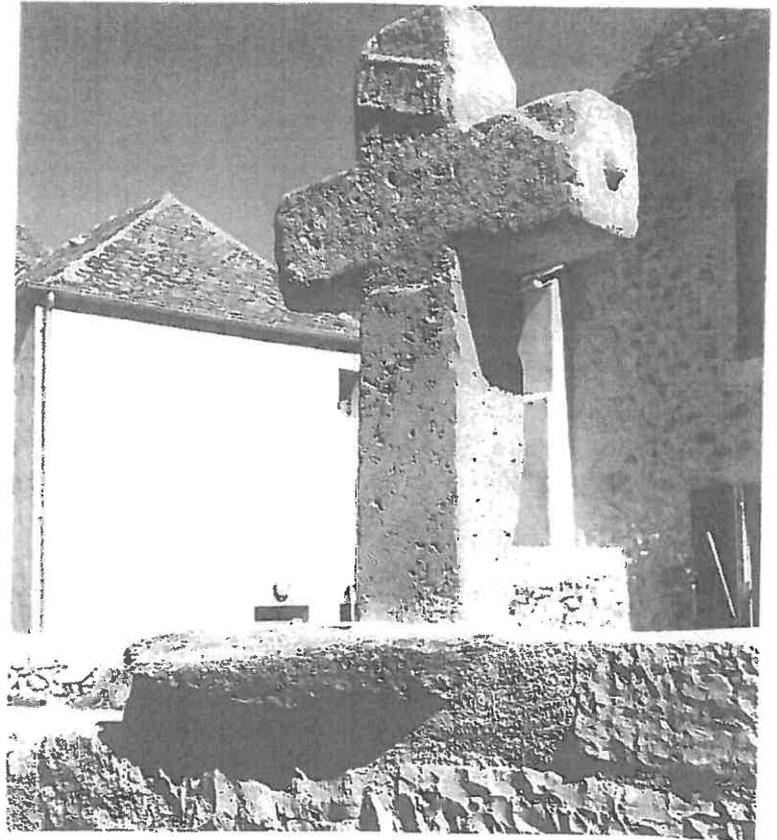
Ces croix sont dans la plupart des cas situées au centre d'une cité.

En ce qui concerne Lunac, celle-ci a été trouvée dans un amas de pierres, le long du chemin vieux qui longe la Galinerie, côté nord, dans l'ancien chemin de la « porte Del Suquet » vers Rieupeyrroux.

En 1676 François de Montlauzeur obtient du roi Louis XIV les lettres de patente lui permettant d'exercer la Justice Haute. C'est-à-dire prononcer la peine capitale. Dès ce moment les jugements attirèrent une foule de curieux. La petite place devant le couvert du château devint trop exigüe. On rend la justice sur le terrain à dépiqueter : aire de battage de la Dîme équivalente à 10% de la récolte dus par les paysans au prieur de Lunac. Le terrain est situé devant la porte Del Suquet, là où se trouve, aujourd'hui, la cour, le portail et la grange de la « Galinerie », construit peu après la révolution.

On rend la justice devant une croix érigée pour ces circonstances.

La peine capitale prononcée, on pend le condamné à la fourche patibulaire que François de Montlauzeur fera érigée à l'est de son château de Méjanet, visible de Lunac. On laissera le pendu pendant longtemps à titre dissuasif.



Lunac « croix de justice » sur le mur de l'ancien presbytère à côté de l'église

A Lescure Jaoul, la famille de Montlauzeur achète la Seigneurie de Lescure, la Baronnie de Vabre et de Faluzins.

Ainsi cette famille devient également justicier dans ces cités et elle érige devant le château de Lescure, une fourche patibulaire pour l'exécution de la peine capitale. Elle était encore visible dans les années 1900. Les anciens en parlent encore.

Croix couvertes

Surmontées d'un toit à quatre pans porté par quatre piliers, ces croix sont souvent implantées dans les cimetières.

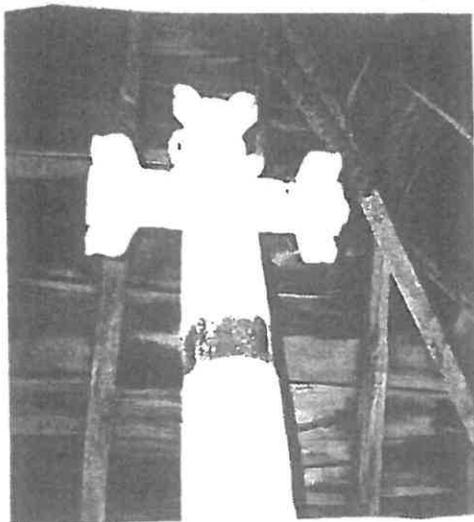
Mais leur usage n'est pas exclusivement réservé à ces lieux, on les trouve aussi près des monastères.

Par exemple à Romette (près de La Salvetat-Peyralès), à proximité d'un prieuré féminin, Notre-Dame de Romette, qui dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Sernin sous Rodez. Madame Laroche Lambert en était l'abbesse.

On avait doté Romette d'une belle vierge en bois du 15^{ème} siècle. Ce pèlerinage à Notre-Dame laisse supposer la présence en ce lieu autrefois d'une vieille église romane disparue aujourd'hui. Une croix avec piéta est incluse dans le mur du presbytère, mais elle a été mutilée à la révolution.

La communauté du Bosc-Cadol comprenait cinq villages.

Sculpture en forme de croix piéta dans le mur de l'ancien couvent



Croix du couvent de Romette

Le couvert a permis une exceptionnelle conservation de la croix, travail de sculpture du 15^{ème} siècle (dans une pierre blanche), inspirée des pièces d'orfèvrerie. Selon la mémoire populaire, le couvert servait à rendre la justice : deux entrées y sont aménagées, l'une pour l'évêque de Rodez, l'autre pour le seigneur de Cadol (tous deux justiciers de la communauté)



Couvert

Croix des sources

Les découvertes archéologiques en Auvergne permettent de mesurer combien les sources ont été vénérées par nos ancêtres gaulois et ruthènes celtisés.

Des statuettes récemment découvertes à la source des Roches à Chamalières montrent l'importance de ce culte, qui curieusement a survécu au christianisme : l'usage par exemple de faire glisser dans la source des ex-voto se perpétue sous la forme de petites croix de bois jetées à l'eau.



Près de Teillet se dresse une croix à niche, à côté d'une source qui dévale la pente avec un clapotis cristallin, tout en rendant fertiles les prés aux alentours.

Cette grande croix, située au milieu des champs, permettait probablement (lors de périodes de sécheresse) d'invoquer pour l'arrivée de la pluie un saint dont la statuette était exposée dans la niche, où elle pouvait cohabiter avec des ex-voto.

A moins d'un kilomètre de là se dresse une seconde croix à niche.

Teillet :
Croix monolithe en pierre de la région

Croix des fontaines ou des puits

La fascination exercée par les sources en fait des lieux privilégiés, et de culte antique.

L'eau ayant de tout temps été l'élément vital pour la survie des hommes et des animaux, la vallée du Jaoul atteste une occupation préhistorique : Le Puech du Fourniols (Cheval du Roi) situé juste au-dessus présente les traces d'un dolmen.

Plus tard, une croix placée sur un socle à reposoir, et que l'on a trouvé près de la chapelle de Murat (10^{ème} siècle), a pu être une croix de rogations à l'époque où Murat était une paroisse. Enfouie sous la végétation, elle jouxte une retenue d'eau alimentée par une source.

Non loin de là, le village de Flauzin possède un puits surmonté d'une petite croix.



Murat : croix de source - monolithe et légèrement pattée



Flauzins : petite croix sur un puits - inspirée par les croix d'orfèvres

Croix des cols

Les cols sont des points de passage exposés. S'y aventurer à tout le temps inspiré de la crainte aux hommes.

Le Ségala est formé de plateaux siliceux et de profondes gorges où s'écoulent les eaux de ruissellement, pour former les « raux » (ruisseaux en occitan) et les rivières.

Les cols y sont pour la plupart peu élevés. Ils représentent par contre des obstacles difficiles à franchir. Il en est ainsi du Coulet, petit col à la jonction du Viaur et du Jaoul, non loin du château de Roumégous en ruine.

La croix du Coulet se trouve sur un chemin de pénétration de la gorge du Jaoul ; chemin aboutissant au château-fort de Cadoul, il était construit au-dessus d'une falaise abrupte. Les matériaux de ses ruines ont permis d'ériger une chapelle dédiée à Saint Amans (évêque de Rodez).

A coté de la croix, une ferme appartenait à Lo Fabre Del Coulet. Adeptes de Pedro de Luna, pape à Avignon sous le nom de Benoît XIII, il fut déclaré schismatique.

La famille de Jean Tranier lui resta fidèle. Ils se réunissaient dans une grotte sous Flauzin, près du Viaur.

Longtemps clandestins, ils furent arrêtés et jugés à Rodez.

Jean Tranier mourut pendant le procès en 1446 ; son fils et sa femme furent condamnés au bucher à Rodez.

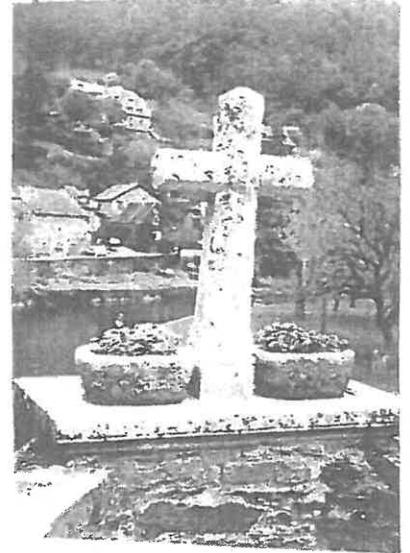
On appelait ce lieu « la petite église du Viaur » ou « Planisol » en mémoire de Benoît XIII, retiré à Peniscola en Espagne.



Croix du Coulet

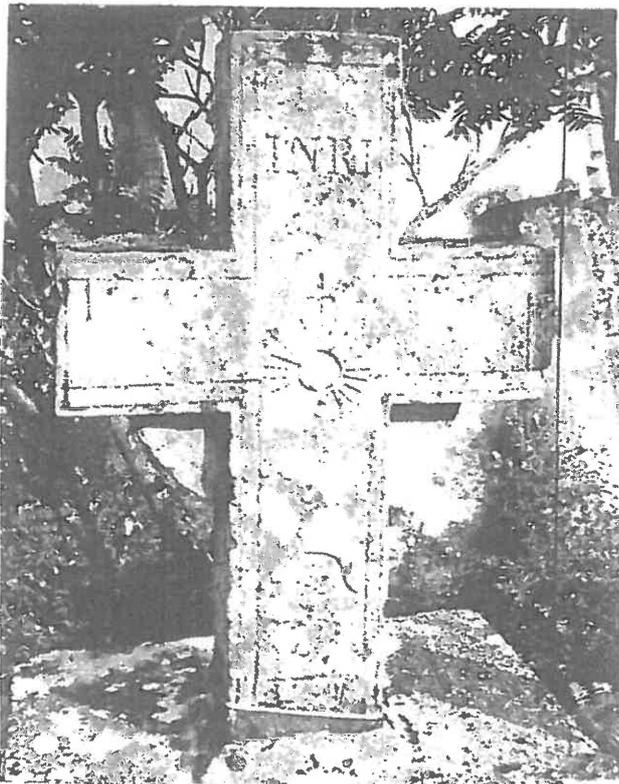
Croix des ponts

Les points de franchissement des rivières sont des lieux qui réclament la protection divine : on y a élevé oratoires ou croix. Celles-ci sont toujours implantées du côté de l'amont de la rivière (par rapport au pont).



Le pont de Belcastel

Il permet aux habitants de se rendre à l'église du village. L'autre berge est dominée par le château, qui surplombe l'Aveyron et les maisons qui lui sont accolées.



Croix du pont du Moulin de Martre

Cette croix était autrefois située à l'entrée du pont. Lors de l'élargissement de celui-ci, elle a été déplacée sur le rebord de la roche. Elle s'y trouve en fort mauvaise posture, risquant d'être entraînée dans la Serène lors d'une crue importante !

Croix des sommets

Les sommets et les hauts de colline sont des sites rêvés pour l'implantation d'une croix.

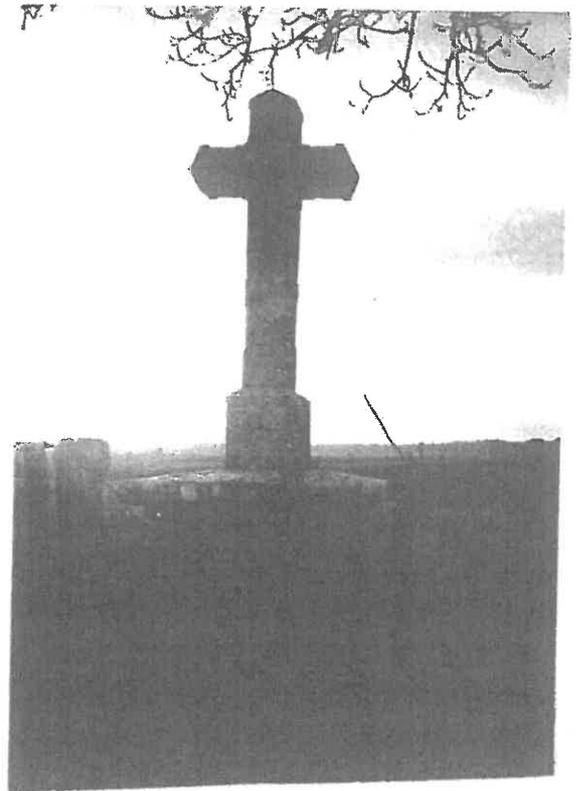
Le sommet est le symbole de la protection divine sur les terres environnantes. La croix de sommet est souvent associée au culte de Saint Roch.

Couronné d'un calvaire, le sommet est aussi l'image du Golgotha.

Au 19^{ème} siècle, on a aimé restituer les trois croix de bois, comme montré ci-dessous sur les hauteurs de Modulence à Rieupeyroux.

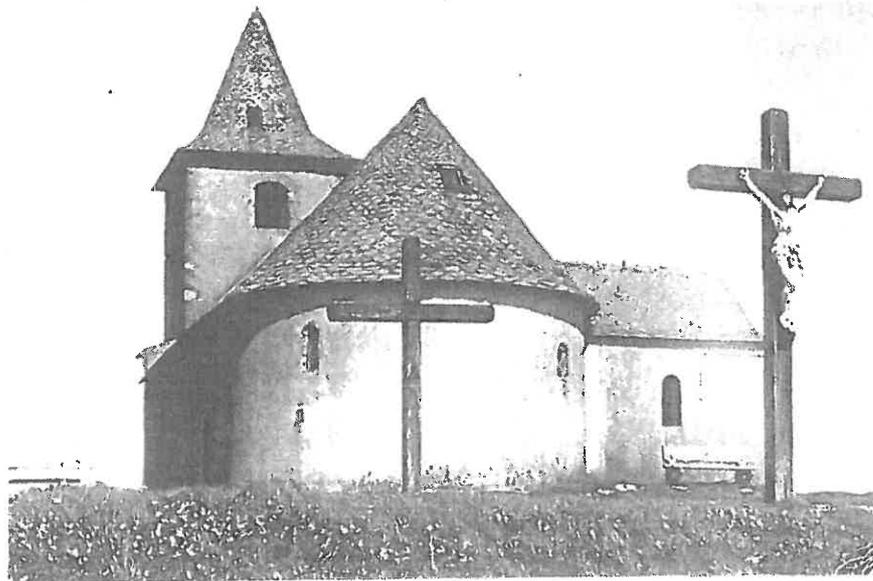
Ce calvaire est implanté non loin de la chapelle Saint Jean, probablement sur un site celtique. Ce lieu domine tous les environs : on peut voir au sud les Pyrénées, au nord la chaîne du Cantal. Les croix étaient représentées avec le Christ et les deux larrons.

Lors de la restauration, les trois croix ont été renouvelées, mais seul le Christ y figure encore.



Croix de la Garde

Cette croix se trouve sur la crête de partage des eaux, entre Castanet et Sever et porte bien son nom avec la possibilité de voir très loin alentour, elle garde les terres et les protège.



Le sommet de Modulence à Rieupeyroux

Les croix des chemins proviennent, disions-nous, des amas de pierres antiques servant à marquer les chemins des Gaulois et des Ruthènes (ces derniers étant Celtes).

Les voies principales furent empierrées par les Romains, pavées même à certains endroits. Les croix ont pu se substituer aux bornes milliaires jalonnant les routes romaines. Une de ces bornes est conservée au musée Urbain Cabrol à Villefranche-de-Rouergue ; elle a été trouvée près de Vailhourles, sur la voie romaine de Crantomagus, qui traverse l'Alzou au pied de l'oppidum de l'Aigremont et se dirige, par Saint Mémory, vers la Batisde-Capdenac et Parisot.

A la fin du 18^{ème} siècle, pendant la période révolutionnaire, une circulaire chargea la gendarmerie de renverser les croix. Sauveterre-de-Rouergue et ses environs ont vu disparaître bon nombre de croix.

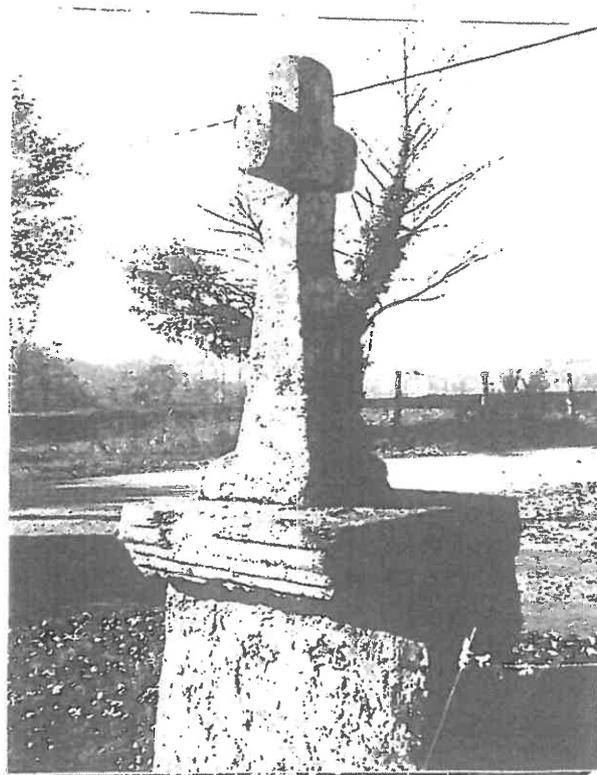
Par un travail de fourmis, nos ancêtres ont enterré ou caché des croix ; quelques-unes ont pu être relevées après la tourmente de ces années. Les disparues ont été remplacées par des croix de bois ou de fonte dont beaucoup n'existent plus aujourd'hui.

La croix des Caselles se trouve sur une voie de traverse qui, depuis l'Estrade Rodanéa au lieu-dit « Labadenq » (La Baraque de Bor) rejoint par les hauteurs (en passant à Peyrelevade, à Trébessac et aux Caselles) le Cami Grand qui va, lui, de Gaillac à Cahors par Souloumiac et Sanvensa.

Cette voie de traverse, dite romaine, se poursuit et rejoint la vallée de l'Aveyron, non loin de Floirac, par l'Albret (près de Testas), Le Pierrier et les Millets (le nom vient de milliaire).

A proximité de Vailhourles, elle fait sa jonction avec la voie romaine qui part vers Cahors et Moissac.

Les voies de traverse étaient d'une grande utilité pour le marcheur et le pèlerin.



Croix des Caselles

Le matériau a une grande incidence sur la conservation des croix : les plus anciennes sont toutes en pierre, tandis que les croix en bois ou en fer ont une existence limitée, dépassant rarement un ou deux siècles ; celles en fonte, très en usage au 19^{ème} siècle, sont très fragiles.

L'objectif de cette publication n'est pas de vous présenter tout l'inventaire des croix recensées dans les cantons de Najac, de La Salvetat-Peyrales, de Rieupeyrroux, de Colombiès ainsi que l'ancien canton de Sauveterre-de-Rouergue. Nous approchons les 300 croix visitées !

Nous nous proposons plutôt de vous faire découvrir à quoi étaient destinées les croix monumentales, la signification de leurs différentes formes ou la variété des décors qu'elles présentent dans notre région.

Croix de chemins



La photo ci-contre nous montre une croix située à l'emplacement d'un de ces monceaux de pierres antiques qui servaient à marquer les voies gauloises et celtés.

A Montloubet, elle se trouve sur l'Estrade Rodanéa, qui rejoignait la voie romaine près de Crantomagus (Cranton aujourd'hui).

Passant l'Aveyron à gué entre Compolibat et Prévinquièrre, cette voie se dirigeait vers Albi, avec passage à gué du Viaur sous les Infournats.

Non loin de cette croix, au Gour du Jaoul, un rite païen s'est longtemps perpétré, car les eaux, dit la tradition locale, guérissaient la maladie des bêtes à cornes.

C'est au Moyen-Age qu'on a christianisé le monceau de pierre, le transformant en croix (voir plus loin la carte des voies antiques dans notre région).

Croix de Montloubet

Les croix de pierre du Ségala occidental

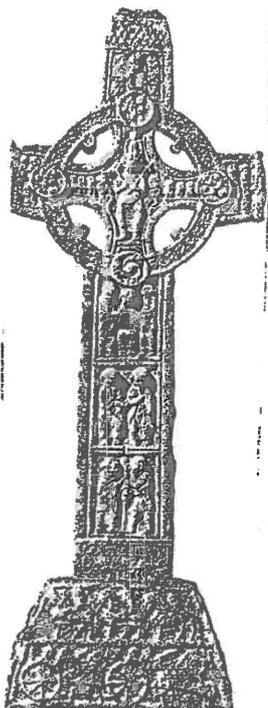
Voici cinq ans, un petit groupe de personnes réunies à la Salvetat-Peyralès a décidé de faire l'inventaire des croix de pierre, souvent hélas appelées à disparaître, et ce pour de multiples raisons : agriculture mécanisée, élargissement des routes ou simplement érosion de la pierre en raison du rude climat de notre région.

Les croix de pierre, au même titre que d'autres monuments, font partie du patrimoine légué par les générations passées ; et malgré leur fragilité, qui nous rappelle celle de notre vie terrestre, elles ont une vocation qui défie le temps. Nous pensions donc qu'il était important :

- 1) d'en faire une identification par la photographie, ce travail étant pour nous une démarche conservatoire sans autre prétention. Depuis, le nombre des photos a permis de mieux connaître les croix du Ségala. D'où le désir de faire connaître, et donc :
- 2) par l'organisation d'expositions, de les faire découvrir au public, ainsi que leurs symbolismes, leurs fonctions dans nos campagnes.

Le même esprit nous pousse à rédiger la présente plaquette informative.

L'histoire et l'origine des croix de pierre



C'est dans les monastères irlandais que naquit l'idée de faire de la croix un monument. A la fin du 4^{ème} siècle, la croix est largement répandue dans le peuple chrétien, et naturellement adoptée à l'arrivée des moines irlandais venus évangéliser la Gaule.

Au thème initial de la croix « triomphante » (voir photo ci-contre) s'oppose celui de la crucifixion, dont les représentations anciennes sont extrêmement rares et discrètes. Cette vision plus « doloriste » ne s'imposera qu'à la fin du Moyen-Age.

Croix celtique d'Irlande

SEGALA

Sur les versants abrupts de la gorge sauvage
Montent, des châtaigniers, les fûts droits et puissants
Entre lesquels, au fond, se blottit un village
Près du ruisseau moiré de remous incessants

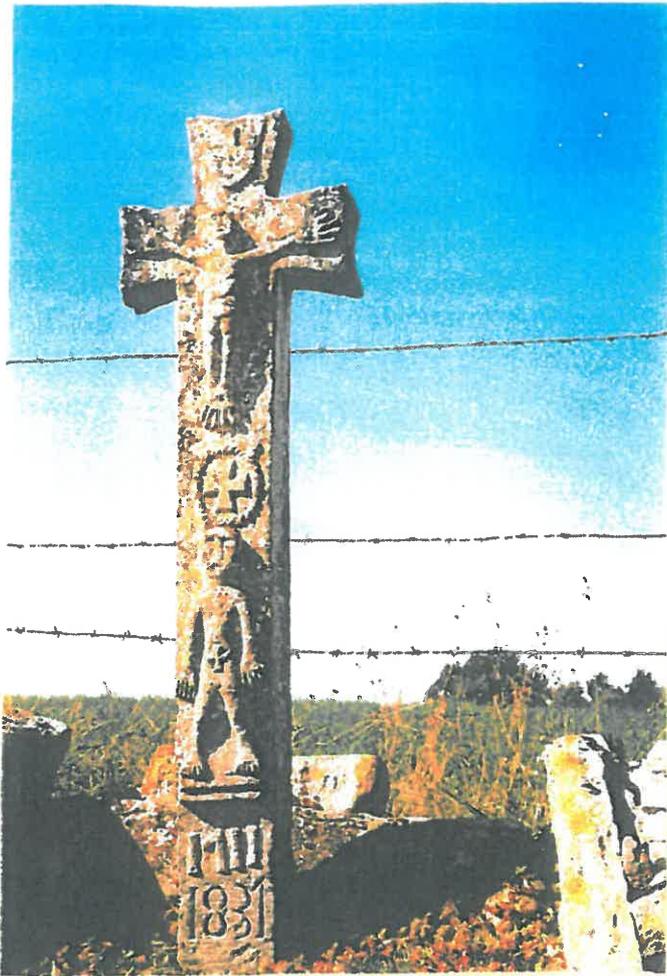
Mainte truite poursuit un incertain voyage
Provoquant le pêcheur en duels angoissants
Dans cette eau qui reflète un sombre paysage
De rochers aux lichens livides et glissants

Chemins creux, protégés par une croix de pierre
Bordés du houx luisant, des chardons sans parfum
Perdus dans la fougère abri du cèpe brun

Ségala ! terre noire où rosit la bruyère
Tes paysans, le soir, auprès de leurs chenets
Réchauffent leur cœur rude au feu haut des genêts.

Christine BREIL.

Poète villefranchois.



Croix des templiers à La Capelle-Balaguier



Croix taillée en schiste à Planèze



Croix en lauze à l'Hom



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRIÈRE DE L'AVEYRON

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Arrêté n°12-2019-08-08-001 du **08 AOUT 2019**

Objet : **Limitation des prélèvements et usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie.**

LA PREFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'Environnement, et notamment les articles L.211-1 à L.211-13, L.215-7, L.215-9, L.215-10, R.211-66 à R.211-71, R.216-9, R.214-1 à 56 ;

VU le décret n° 62-1448 du 24 novembre 1962 modifié ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral cadre n° 12-2018-08-07-001 du 7 août 2018 portant définition du cadre de mise en œuvre des mesures de restriction des prélèvements et usages de l'eau en fonction de l'évolution de l'état de la ressource ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole pour le sous-bassin Tarn ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2016 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole pour les sous-bassins Aveyron et Lemboulas ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° E-2016-222 du 10 août 2016 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole pour le sous-bassin Lot ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 juin 2019 portant homologation du plan annuel de répartition du sous-bassin Tarn pour la période 2019-2020 ;

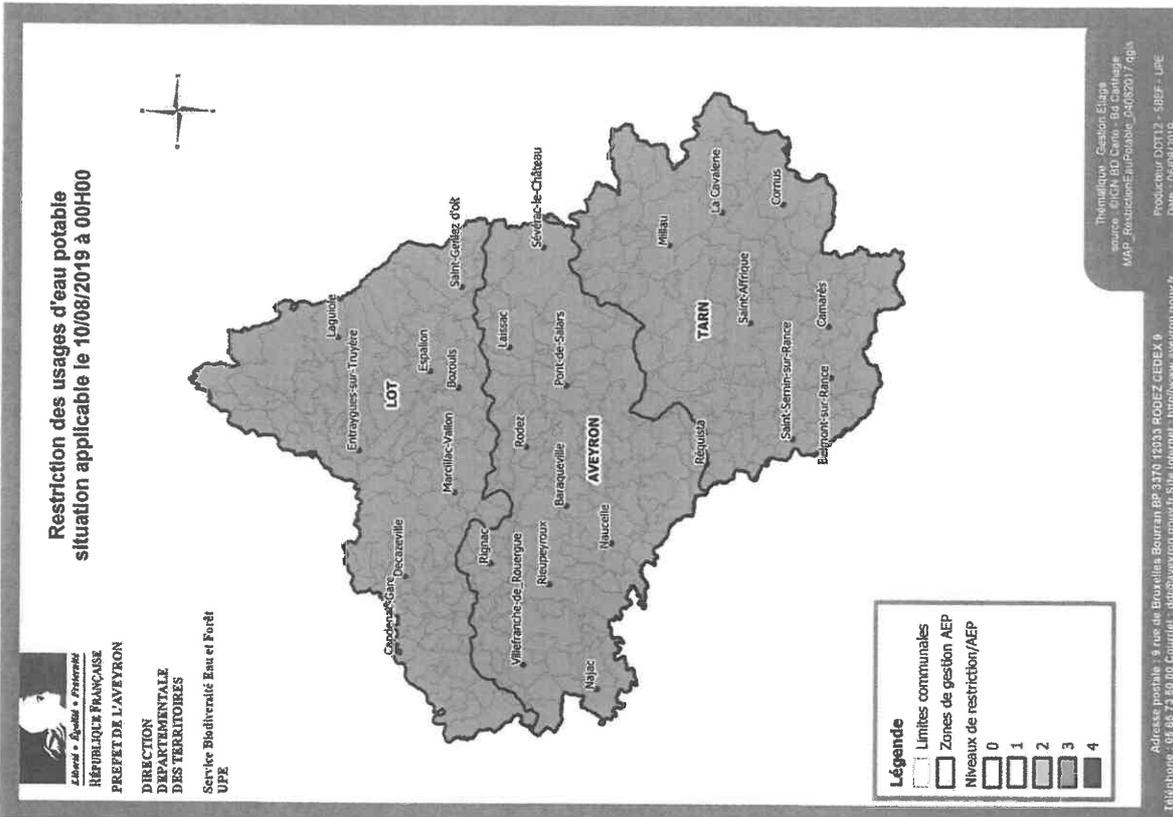
VU la dégradation des conditions hydroclimatiques constatées sur une partie du territoire départemental ;

Considérant, les débits moyens journaliers constatés au droit des stations hydrométriques de références ;

Considérant que les règles de gestion définies par l'arrêté préfectoral du 7 août 2018 sus-mentionné pour renforcer ou assouplir les mesures de restriction sont vérifiées pour les zones de gestion Lot amont bassin, Dourdou de Conques, Diège, Aveyron aval, Dourdou de Camarès amont et Dourdou de Camarès aval (et Sorgues) ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE



ARTICLE 1 : DÉFINITION DES MESURES ET DES NIVEAUX D'ALERTE :

L'évolution des débits moyens journaliers ou niveaux constatés aux points de référence précisés dans l'arrêté cadre du 7 août 2018, entraîne, pour certaines zones, la mise en œuvre des mesures définies aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté. Les dispositions antérieures qui ne seraient pas conformes au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 2 : POUR LES PRÉLEVEMENTS AGRICOLES A DES FINS D'IRRIGATION :

2.1) Niveau d'alerte applicable :

Conformément aux mesures présentées dans l'arrêté cadre susvisé et au vu de l'évolution des débits, les zones de gestion mentionnées ci-après sont soumises aux niveaux de restriction suivants :

ZONES DE GESTION	NIVEAU D'ALERTE APPLICABLE LE 10 AOÛT À 0H00	PRÉCÉDENT NIVEAU D'ALERTE
LOT AMONT	Rivière	Vigilance
	Bassin	
	Rivière	
LOT AVAL	Bassin	Niveau 3
		Niveau 1
DOURDOU de CONQUES*		Niveau 2
DIEGE*		Niveau 3
AVEYRON AMONT (et Serre)*		Niveau 1
AVEYRON MEDIAN*		Niveau 1
AVEYRON AVAL		Niveau 1
ALZOU*		Vigilance
SERENE*		Niveau 3
VIAUR		Niveau 2
TARN en Aveyron		
DOURDOU DE CAMARES AMONT*		Niveau 1
DOURDOU DE CAMARES AVAL (et Sorgues)		Vigilance
RANCE*		Niveau 1
ORB ^u		Niveau 2
HERAULT ^u		Niveau 2

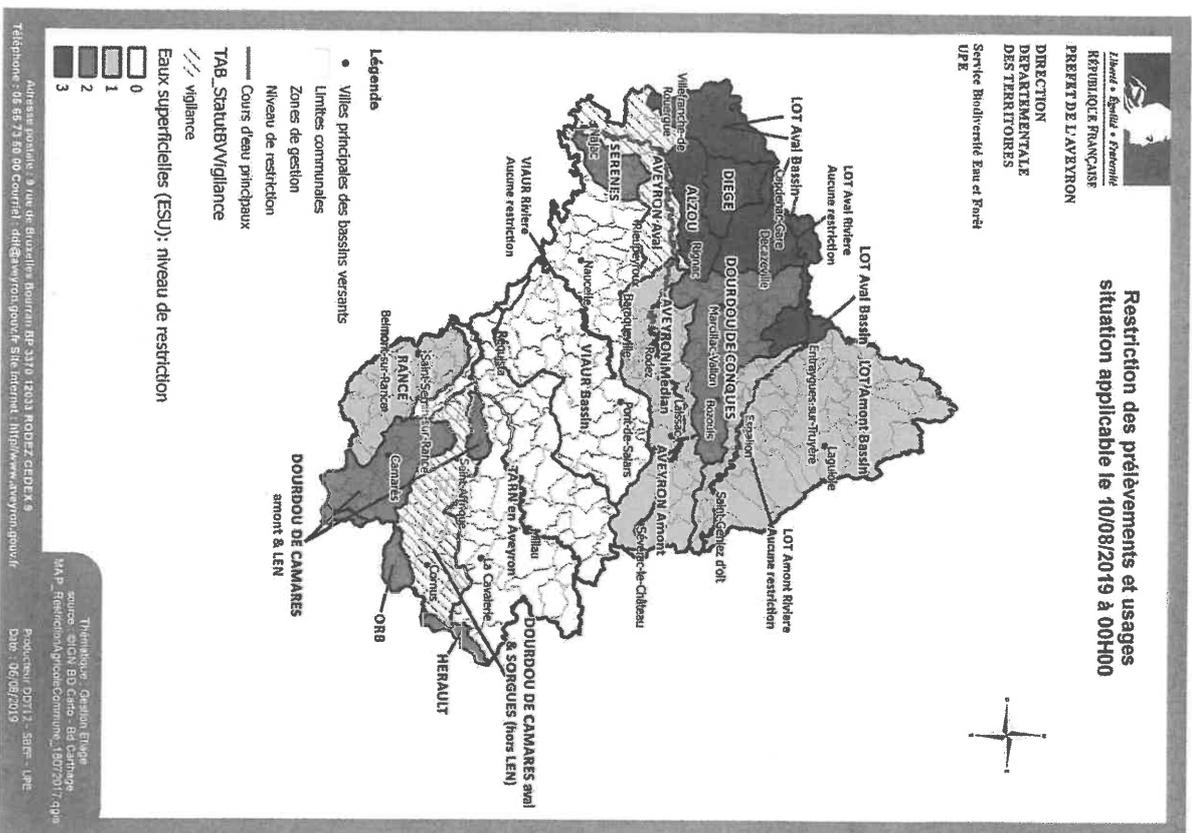
* : Sur ces bassins sensibles, le niveau 1 de restriction est le niveau minimal en vigueur durant toute la campagne d'irrigation. Les mesures qui s'appliquent sur les communes concernées par ces zones de gestion sont basées sur celles définies par les départements du Gard et de l'Hérault pour le bassin versant concerné.

La cartographie des zones est présentée en Annexe 1.

2.2) Mesures de restriction applicables :

Les mesures de restriction d'usage et de prélèvement sont croissantes et cumulatives d'un niveau à l'autre. Ces mesures sont pour :

- ✓ Le niveau 1 :
 - ✓ Interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 14h00 à 18h00 ;
 - ✓ Les tours d'eau de niveau 1 sont mis en place sur les zones où ils ont été définis ;
 - ✓ Fermeture de toutes les prises d'eau en rivière destinées à l'alimentation de retenues.
- ✓ Le niveau 2 :
 - ✓ Les tours d'eau de niveau 2 sont mis en place sur les zones où ils ont été définis ;
 - ✓ Interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 12h00 à 18h00 ;
 - ✓ Interdiction d'arroser les prairies (permanente ou non) et les luzernes.
- ✓ Le niveau 3 :
 - ✓ Arrêt de toute irrigation sauf cultures prioritaires définies (tabac, pépinières, maraîchages et cultures porte-graines) et à partir des plans d'eau.



ARTICLE 3 : PRÉLÈVEMENTS EAU POTABLE :

3.1) Niveau applicable :

Conformément aux mesures présentées dans l'arrêté cadre susvisé et en fonction de la tension sur les réseaux, les zones de gestion mentionnées ci-après sont soumises aux niveaux de restriction suivants :

ZONES DE GESTION	NIVEAU D'ALERTE APPLICABLE LE 10 AOUT À 00H00	PRÉCÉDENT NIVEAU D'ALERTE
LOT	Niveau 3	Niveau 3
AVEYRON	Niveau 3	Niveau 3
TARN	Niveau 3	Niveau 3

La cartographie des zones est présentée en Annexe 2.

3.2) Mesures de restriction applicables :

Les mesures de restriction d'usage et de prélèvement sont croissantes et cumulatives d'un niveau à l'autre. Est mis en place sur la totalité du département :

- ✓ **Le niveau 2 :**
 - ✓ Interdiction de laver les véhicules à l'exception des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou techniques et pour les organismes liés à la sécurité ;
 - ✓ Interdiction de procéder à la mise à niveau des piscines privées de 8000 à 20000 ;
 - ✓ Interdiction de nettoyer ou d'arroser les terrasses, les sols extérieurs et les façades (à l'exception du nettoyage des places après les marchés) ;
 - ✓ Interdiction d'arroser des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature de 8000 à 20000 ;
 - ✓ Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement.
- ✓ **Le niveau 3 :**
 - ✓ Interdiction d'arroser les potagers sauf à l'arrosoir et uniquement de 21000 à 7000 ;
 - ✓ Interdiction de remplir des piscines privées existantes au 1^{er} juin de l'année en cours ;
 - ✓ Interdiction de remplir les piscines quel qu'en soit l'usage. Seul est autorisé le renouvellement partiel quotidien conformément aux prescriptions de l'Agence Régionale de Santé (à raison minimum de 60 litres/jour/baigneur) pour les piscines accueillant du public ;
 - ✓ Interdiction d'arroser les stades .

ARTICLE 4 : PRÉLÈVEMENTS INDUSTRIELS :

Les installations industrielles doivent limiter leurs prélèvements au strict débit nécessaire à leurs activités conformément à leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation.

ARTICLE 5 : ARROSAJE DES GOLFES :

Quelle que soit l'origine de l'eau (milieu naturel ou réseau d'eau potable), les mesures de restriction liées à l'arrosage des golfs sont croissantes et cumulatives d'un niveau à l'autre.

5.1 - Arrosage à partir du milieu naturel :

Les mesures de restriction, applicables à l'arrosage des golfs à partir de prélèvements exercés sur le milieu naturel, à l'exception des réserves ou plans d'eau déconnectés du réseau hydrographique, sont pilotées sur la base de la zone de gestion agricole dans laquelle se situe le golf et sont calées sur les niveaux de restriction agricoles. Elles consistent :

ARTICLE 7 : DATE ET DURÉE D'APPLICATION :

Date d'application : à compter du 10 août 2019 à 0h00.

Les mesures d'interdiction prescrites en fonction des niveaux d'alerte demeureront en vigueur tant que les prochaines observations de l'état de la ressource ne justifieront pas de nouvelles mesures.

En tout état de cause, elles prendront fin le 1^{er} novembre 2019 à 0h00.

ARTICLE 8 : INFRACTION :

L'infraction au présent arrêté est passible d'une amende de 5^{ème} classe en application de l'article R.216-9 du code de l'environnement.

ARTICLE 9 : DÉLAI ET VOIE DE RECOURS :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 10 : PUBLICATION :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, sera mis en ligne sur le site de la préfecture (<http://www.aveyron.gouv.fr/>) et sur le site national dédié au suivi des restrictions (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>) et sera affiché dans chaque mairie du département.

Une copie de cet arrêté sera adressée :

- au Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne ;
- au ministère de la transition écologique et solidaire – Direction de l'Eau et de la Biodiversité ;
- aux présidents des commissions locales de l'eau des schémas d'aménagement et de gestion des eaux : Tam amont, Viaur, Célé, Orb - Libron, Lot Amont ;
- au président de la Fédération de Pêche de l'Aveyron ;
- aux services départementaux de l'AFB et de l'ONCFS.

ARTICLE 11 : EXECUTION :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le sous-préfet de l'arrondissement de Millau, la sous-préfète de l'arrondissement de Villefranche de Rouergue, les maires des communes concernées, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aveyron, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le chef du service départemental de l'AFB et le chef du service départemental de l'ONCFS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le **08 AOUT 2019**

Pour la préfète, par délégation,
la secrétaire générale



Michèle LUGRAND

- ✓ en niveau 1 :
 - ✓ Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h00 à 20h00 ;
 - ✓ Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15% à 30%.

- ✓ en niveau 2 :
 - ✓ Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens et des départs ;
 - ✓ Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60%.

- ✓ en niveau 3 :
 - ✓ Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20h00 et 8h00 sauf en cas de pénurie d'eau potable ;
 - ✓ Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 70%.

5.2 - Arrosage à partir du réseau d'eau potable :

Les mesures de restriction, applicables à l'arrosage des golfs à partir du réseau d'eau potable, sont pilotées sur la base des seuils d'alerte et niveaux pour l'usage des réseaux d'eau potable.

Est mis en place sur la totalité du département :

- ✓ le niveau 3 :
 - ✓ Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20h00 et 8h00 sauf en cas de pénurie d'eau potable ;
 - ☉ Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 70%.

ARTICLE 6 : AUTRES PRÉLÈVEMENTS ET USAGES :

Les mesures de restriction pour les autres prélèvements, effectués en rivière, en nappe souterraine ou en plan d'eau alimenté par un cours d'eau, et les usages sont appliqués sur la base des zones et des niveaux de restriction correspondants aux « prélèvements agricoles ». Ces mesures sont pour :

- ✓ Le niveau 1 :
 - ✓ Interdiction de pratiquer du canyoning et de l'aquarandonnée sur les cours d'eau et parties de cours d'eau classés en 1^{er} catégorie piscicole ;
 - ✓ Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel est interdit.
- ✓ Le niveau 2 :
 - ✓ L'orpaillage amateur est interdit ;
 - ✓ Les pratiques du canoë et de tout autre type d'embarcation sont interdites sur les cours d'eau et parties de cours d'eau classés en 1^{er} catégorie piscicole ;
 - ✓ Une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration est prescrite. Les travaux nécessitant le délestage direct dans le milieu récepteur sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé ;
 - ✓ Interdiction d'arroser des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature de 8h00 à 20h00 (les jardins potagers ne sont pas concernés) ;
 - ✓ Interdiction de procéder à la vidange des plans d'eau de toute nature dans les cours d'eau.
- ✓ Le niveau 3 :
 - ✓ Interdiction d'arroser les potagers sauf à l'arrosoir et uniquement de 21h00 à 7h00 ;
 - ☉ Interdiction d'arroser les stades .

Il est également rappelé que les usages de la force motrice doivent respecter les prescriptions suivantes :

- ◆ Micro-centrales régies par le code de l'énergie : le fonctionnement par écluse est interdit entre le 01 juin et le 30 septembre de l'année en cours sauf règlement particulier.
- ◆ Autres ouvrages fondés en titre : le fonctionnement par écluse est interdit dès l'activation d'une mesure de restriction de niveau 1 bis et s'applique donc de fait en niveau 2.